

Une priorité en faveur de la santé et de la sécurité

Une mobilisation forte pour la sécurité

Sécurité et santé au travail impliquent une mobilisation permanente de l'ensemble des collaborateurs de Sêché Environnement. Ceci implique une responsabilité partagée avec :

- > une bonne appréhension du risque au sens le plus large,
- > des réflexions communes pour en parfaire la connaissance,
- > une vision partagée des enjeux sécurité et santé, en vue d'actions de tous, au quotidien, « naturellement » exemplaires et solidaires.

>> La responsabilité partagée

Une action sans relâche est menée depuis plusieurs années pour faire baisser la fréquence des accidents du travail, à travers des mobilisations répétées des acteurs, des actions de sensibilisation et de formations spécifiques pour toutes les catégories de salariés et tous les postes de travail.

Le Groupe intensifiera encore son action en ce domaine avec des actions au plus près des postes de travail car la sécurité est l'affaire de chacun, à tous les instants et s'appuie sur la vigilance et l'implication de tous pour tous.

L'objectif est de convaincre que la gestion de la sécurité au travail au quotidien n'est pas une affaire réservée à des experts, mais bien une dimension à intégrer dans l'action journalière de chacun, à faire partager aux équipes.

Le plan d'action général en matière de sécurité et de santé continue de reposer sur trois décisions majeures à déployer sur l'ensemble des sites du Groupe, ainsi qu'un volet spécifique « santé » venant renforcer la sécurité des travailleurs :

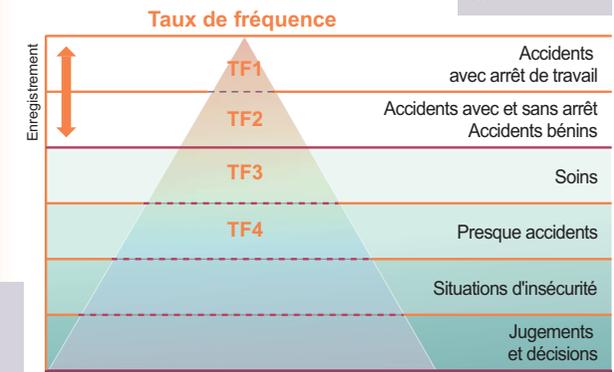
- > L'enregistrement de l'ensemble des incidents quelle que soit leur gravité (de l'accident avec arrêt au presque accident) et l'analyse de leurs causes profondes, en utilisant une méthode adéquate dont le choix est laissé à l'appréciation des sites en fonction des outils qu'ils utilisent déjà. Des plans d'actions doivent en découler et les mises à jour des évaluations de risques correspondantes réalisées.

- > Des visites santé/sécurité des zones de travail, réalisées par les responsables d'équipes selon une fréquence largement renforcée mais toujours laissée à l'appréciation des sites.

- > Des « quarts d'heure ou minutes sécurité » systématisés et renouvelés à plus haute fréquence, par les responsables de zones avant la prise de poste. Leur comptage constituera un nouvel indicateur qui sera associé au suivi des incidents et accidents. Le support de communication, « l'aide mémoire sécurité », remis systématiquement aux salariés du Groupe, comme le support local pour l'accueil sécurité de tout nouveau collaborateur ou intervenant, serviront de base à ces interventions qui doivent aujourd'hui s'intégrer naturellement dans le rythme quotidien.

L'iceberg accidentologie

Taux de gravité* = 0,86



TF1** = 30,8
TF2 = 47,7

Les aide-mémoire de minute sécurité



* TF : Nombre d'accidents du travail multiplié par un million, divisé par le nombre total d'heures travaillées (TF1 avec arrêt, TF2 avec et sans arrêt).
**TG : Nombre de jours perdus pour cause d'accident du travail multiplié par mille, divisé par le nombre total d'heures travaillées.

La formation à la sécurité

Les troubles musculo-squelettiques

Le travail entamé depuis 2005 dans le Groupe sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui peuvent résulter de certains travaux, en particulier répétitifs, est poursuivi.

Les préconisations reposent sur une identification systématique des symptômes TMS sur l'ensemble des soins infirmiers prodigués ou accidents survenus, pour isoler le poste de travail en cause, puis en effectuer l'analyse au vu de grilles de lectures comme celles de l'OHSAS 18001, ou de retours d'expériences interprofessionnels. Les mesures préventives qui sont mises en œuvre à l'issue sont généralement guidées par un ergonomiste qui s'inscrit dans une dynamique systémique de manière à conserver au poste de travail ses caractéristiques propres : donner une plus grande efficacité aux gestes, pour des efforts limités.

>> La protection des travailleurs

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) reste l'ultime rempart pour prévenir l'exposition de l'homme au danger, au-delà des protections collectives à privilégier.

Le programme mis en place depuis plusieurs années vise à assurer une meilleure formation des opérateurs et responsables concernés, sur le port, le nettoyage, l'entretien, et le rangement des EPI. Un nouveau programme élaboré en 2009, sera déployé en 2010.

Il consistera à simplifier le nombre de références des EPI pour ne garder que les plus performants, à systématiser les fiches d'utilisation et les rendre accessibles à tous, à auditer au moins deux situations par an, pour en faire ressortir des plans de progrès.

L'organisation

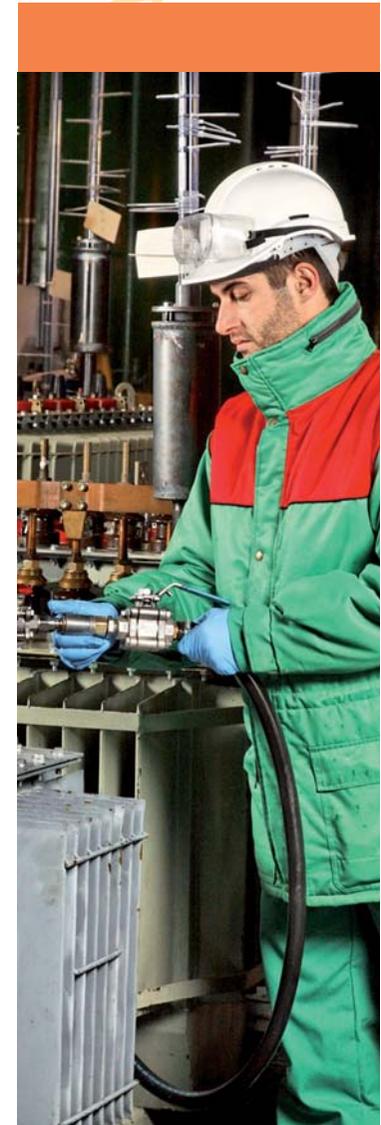
>> L'information

Des visites de site dans le cadre de journées spécifiques ou de portes ouvertes, des réunions avec les maires, pompiers et autres parties intéressées sont régulièrement organisées afin d'expliquer les métiers du Groupe, les risques associés et les moyens de maîtrise et de prévention présents sur chacun d'entre eux. Sont présentés en particulier : les systèmes de détection gaz et/ou incendie, de protection incendie, de mise à la terre, de matériel ATEX, les entraînements des opérationnels aux situations d'urgence...

L'aspect communication n'est pas en reste, avec la mise en place d'une organisation de communication d'urgence en vue d'assurer la meilleure information des parties prenantes en cas de crise.

>> La prévention et la réduction des impacts lors d'évènements accidentels

La prévention et la réduction des impacts lors d'évènements accidentels passe tout d'abord par des organisations destinées à permettre la protection des personnels, des populations et de l'environnement lors d'accidents. Ces organisations, formalisées, sont régulièrement testées et les personnels entraînés en vue de rester toujours opérationnelles. Afin de préserver l'outil industriel, des moyens de lutte contre l'incendie en particulier sont présents sur tous les sites. Ces moyens sont audités périodiquement par les experts des assurances et des programmes d'amélioration permanente sont mis en œuvre.



Dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité	en 2009 (en milliers d'euros)
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements individuels de sécurité	863
Investissements réalisés, permettant l'amélioration des conditions et d'exécution du travail	1 186

Des actions pour la protection de la santé

>> Une cellule de veille sanitaire pour les risques pandémiques

L'année 2009 a donné lieu, dès le printemps à la prise en compte du risque de pandémie grippale. La cellule de veille sanitaire au sein du Groupe s'est attelée très tôt à bâtir un plan d'action réactif, responsable et adapté.

Trois supports d'information dont un relatif à des « questions réponses » ont été diffusés en août auprès des directions de sites et des services QSSE. Ces supports ont été présentés et discutés dans le cadre des CHSCT en même temps que les Plans de Continuité des Activités (PCA) et des initiatives complémentaires en local.

Un triptyque d'information a été remis à tous les salariés accompagné de la distribution auprès des personnels d'un kit de 100 masques de protection à usage familial.

Cet épisode a montré la grande réactivité des équipes, l'appui, le relais et la coopération incontestable des médecins du travail, des représentants du personnel et des fournisseurs. Les bénéfices indirects de cette mobilisation tiennent, en interne, dans le renforcement très significatif des comportements de tous en matière d'hygiène et de préparation des unités en vue de faire face à des circonstances d'activité exceptionnelles.

On retiendra également, la finalisation des états de stocks minimum à préserver pour assurer l'impondérable, y compris en matière d'EPI ou de produits de désinfection spécifiques.



LES DIX GESTES EN CAS DE PANDEMIE

ALERTE DE NIVEAU 5 OU 6 (OMS)

- > Eviter les rassemblements et les transports en commun.
- > Respecter une distance de sécurité de 2 mètres face à une autre personne (pas de poignée de main, pas d'embrassade).
- > Aérer les locaux aussi souvent que possible car les espaces confinés favorisent la transmission du virus.
- > Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un soluté hydro-alcoolique pendant 30 secondes à 1 minute.
- > Porter un masque respiratoire selon les instructions données par les pouvoirs publics. Le masque doit être bien ajusté, en respectant les notices d'utilisation.
- > Maintenir à domicile les personnes atteintes. Ceci permet, en l'absence de complications graves d'éviter la transmission du virus notamment en milieu de soin.
- > Maintenir une quarantaine à domicile pendant 6 jours, les personnes ayant eu des contacts sans protection avec des malades.
- > Porter des masques adéquats, selon les règles précises du Groupe pour les différents postes de travail.
- > Se couvrir la bouche et le nez chaque fois que l'on tousse ou que l'on éternue. Ne pas cracher par terre, mais toujours dans un mouchoir. Toujours se laver après chacune de ces actions.
- > En cas de symptômes, prévenir rapidement votre hiérarchie, consulter votre médecin traitant.

Pour vos déplacements professionnels à l'étranger, il est nécessaire de se référer aux consignes régulièrement données par le Ministère des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fr/consells-aux-voyageurs_909/index.html



Kit de pandémie infectieuse





KIT PANDEMIE INFECTIEUSE

A utiliser, si besoin, lors de vos déplacements commerciaux à l'étranger

COMPOSITION

- > 5 paires de gants à usage unique (CE / EN374-2*)
- > 5 masques (CE / EN14.2001 / FFP2 ou FFP3*)
- > 1 gel hydro-alcoolique pour désinfecter les mains
de préférence à base d'isopropanol (propane-2-ol) et/ou éthanol (alcool éthylique).
- > 1 paire de lunettes

** références portées sur l'emballage*

Vérifiez régulièrement les Dates Limites d'Utilisation
(gants, masques et solution hydro-alcoolique)
En cas de besoin, pour renouveler votre stock ou pour d'autres renseignements, merci de contacter :

Thierry GEGU, SES Changé: 02 43 59 37 53 / 06 12 42 41 67
Sinon la cellule de veille sanitaire de Séché Environnement :
Thierry MEUNIER: 06 15 07 43 43 - Pierre DE TAISNE: 06 11 28 42 92



RAPPEL En cas de pandémie de niveau 5 (ou plus) déclaré par l'OMS ou l'Etat français, en France ou dans le pays de destination, votre intention de déplacement doit être préalablement soumise au Comité de Direction de Séché Environnement.

Une amélioration de la connaissance de l'exposition du personnel

En fonction de la nature de ses activités et des déchets traités, Sêché Environnement travaille sur plusieurs de ses sites à une meilleure connaissance/surveillance de la santé de ses collaborateurs au poste de travail.

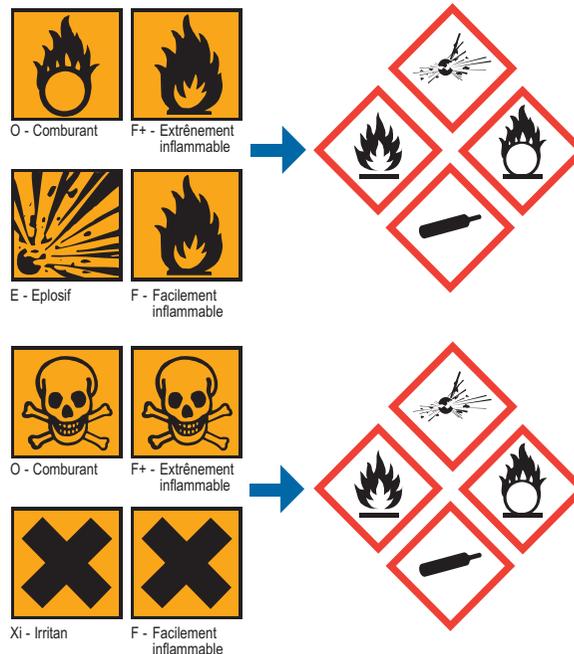
Associant les équipes des ressources humaines et des QSSE à la médecine du travail, le suivi poste par poste permet de mieux gérer l'exposition aux risques, les besoins éventuels de formation professionnelle complémentaire et spécifique.

Un premier groupe de travail s'est constitué en 2009 en vue de décliner les bonnes pratiques en matière de fiches de traçabilité d'exposition, afin de retracer l'historique des fonctions et des postes exercés.

D'autres actions sont menées en parallèle. Elles visent à se placer d'ores et déjà dans la perspective des nouvelles réglementations REACH, CLP et SEVESO avant leur entrée en vigueur. Ainsi, un inventaire exhaustif des produits et substances utilisés dans les sites est en cours. Il débouchera sur un programme d'actions en vue d'éliminer et de substituer les substances préoccupantes qui n'avaient pas encore fait l'objet de telles actions de progrès. Il s'accompagne de la formation de tous les collaborateurs du Groupe concernés, avant décembre 2010, aux nouvelles règles d'étiquetage et à l'utilisation des nouveaux pictogrammes de risque et de danger.

Un second groupe de travail analyse ces préconisations en vue de leur adaptation aux métiers du déchet où ces réglementations ne s'appliquent pas systématiquement, étant destinées prioritairement aux produits chimiques et produits du commerce.

Le Groupe a cependant décidé, dans la prolongation de ses pratiques d'étiquetage volontaire depuis de nombreuses années, et dans la perspective d'assurer une information complète et un haut niveau de sécurité pour ses collaborateurs comme pour le voisinage, d'appliquer ces réglementations au sein de ses unités.



Nota : Attention les pictos ADR ne changent pas

Identité du fournisseur	→	MICOVIT 12 bis, rue de la Fontaine - 55 871 Saint Martin - Tél. : 01 28 55 34 76
Identification du produit	→	ACÉTONE
Pictogramme(s) de danger	→	
Mention d'avertissement	→	DANGER
Mention(s) de danger	→	Liquide et vapeurs très inflammables Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseil(s) de prudence	→	Tenir hors de portée des enfants Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer En cas de contact avec les yeux : rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Informations supplémentaires (dans certains cas)	→	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

N° CE 200-662-2



>> Un suivi de l'exposition des salariés

Les mesures d'accompagnement supplémentaires initiées à Saint-Vulbas depuis quelques années avec l'assistance de médecins du centre antipoison du CHU de Lyon et de la médecine du travail ont été étendues à d'autres sites. Plusieurs campagnes de mesures biologiques sont désormais organisées par la médecine du travail, sur la base du volontariat, et en concertation avec les instances représentatives des sites.

Les résultats sont restitués par le médecin dans un cadre global et anonyme au CHSCT et lors de réunions annuelles de médecins du travail des sites de traitement de déchets dangereux. Les résultats individuels font l'objet d'explications privées à l'occasion des visites médicales.

Les premiers contrôles ne laissent pas apparaître de situations excessives, les nouvelles valeurs observées continuent de s'améliorer. Elles sont systématiquement rapportées à des analyses plus fines de certains postes de travail en vue de renforcer, si nécessaire, les dispositions de prévention et d'élever le niveau de maîtrise des expositions en toute transparence.



Des mesures d'ambiances de travail à des postes identifiés viennent compléter cette approche biologique collective en vue d'établir les niveaux d'exposition :

- > potentielle (à partir des mesures dans l'air) : ce que l'opérateur pourrait respirer s'il ne portait pas de protection respiratoire ;
- > réelle grâce aux mesures (biomonitoring) dans différents liquides biologiques (sang, urines...) : ce qui est susceptible de pénétrer réellement dans l'organisme par les trois voies d'exposition possibles (respiratoire, contact avec la peau ou les muqueuses, et ingestion).

Ces critères objectifs, tant pour les situations individuelles que collectives, constituent des outils opérationnels en vue d'améliorer les situations de travail par :

- > l'adaptation et l'accroissement d'efficacité des mesures de prévention dans l'organisation du travail,
 - > l'adaptation des équipements de protection individuelle,
- pour aboutir à l'absence d'impact sur la santé des travailleurs.

L'information et la formation délivrées aux salariés concernant les risques spécifiques, s'il y en a, permettent une meilleure compréhension et adhésion du salarié qui se trouve fortement impliqué dans la mise en œuvre des mesures de prévention.

L'un des enseignements indirect de ces contrôles en cours de généralisation, montre l'importance de l'hygiène corporelle individuelle : au-delà des simples équipements de protection, il est rappelé l'importance de règles strictes de nettoyage, fréquent, systématique et obligatoire, à l'entrée comme aux sorties de postes.

